

[Text]

The second part has to do with water quality programs. This part of the Bill has received the most attention in the House and certainly the most discussion both in the House and outside, because water quality, or pollution as it is popularly called—or unpopularly called might be more appropriate—is a pressing immediate public problem, and because the Bill proposes a new federal water quality management approach.

The majority of this part provides for a federal water quality management program for federal waters. It provides that this federal program may be joined with provincial programs on interjurisdictional waters, where there is a major division of responsibility, and it is important to capture the effectiveness of both programs.

● 1600

It provides also for this program to be employed unilaterally by the federal government when, on inter-jurisdictional waters, co-operation with the provinces fails, and there is a pressing national problem.

We do not believe that, in a federal system with divided responsibilities, this unilateral approach can be as effective as a joint approach but it will provide for direct federal action where, in fact, there is no other way.

We heard, in the six days of debate on the Bill, some extremely useful commentary and, as I said in my introductory speech, I personally, would like to see a close examination of the issues raised. I know the government would, too. Therefore, I look forward to an even more intensive discussion as this Committee deliberates the wording of the legislation.

Before answering in turn each of the members who spoke in the House, I would like to make some general comments on five major points of the Bill which I think were dealt with at length and in depth, and with some considerable degree of knowledge, in the House.

The five major points are as follows:

Number one, national standards. Many members felt these would be desirable. They are not encompassed within the framework of the Bill as it stands.

Number two, provision for financing. Many members felt that the Bill itself should provide the vast quantity of funds, or at least some definite funding of the financing, which will be required in order to achieve the levels of management that we aspire to.

[Interpretation]

La deuxième partie du Bill concerne les programmes de gestion qualitative des eaux.

Cette partie du Bill a été soigneusement étudiée en Chambre et a suscité de nombreuses discussions à la Chambre et à l'extérieur parce que la qualité des eaux, ou leur degré de pollution, tel qu'on s'y réfère communément, est un problème d'importance primordiale et parce que le bill propose une nouvelle forme de gestion qualitative des eaux par le gouvernement fédéral.

Cette partie du Bill traite surtout de la mise sur pied d'un programme de gestion qualitative des eaux du pays.

Elle prévoit la possibilité de fondre les programmes fédéraux et provinciaux de gestion des eaux relevant de plusieurs juridictions là où il y a un partage très net des pouvoirs et où il est essentiel de mettre à profit l'efficacité des deux programmes. Dans l'éventualité d'un problème national urgent à résoudre, cette partie du projet de loi prévoit également l'application unilatérale du programme par le gouvernement fédéral quand il ne peut obtenir la collaboration des provinces pour des eaux relevant de plus d'une juridiction.

Nous ne pensons pas que dans un régime fédéral, avec des responsabilités partagées, cette attitude unilatérale soit aussi efficace qu'une attitude conjointe, mais elle permettra en fait au gouvernement fédéral d'intervenir lorsqu'il n'y a pas d'autres moyens.

Au cours des six journées de discussion sur ce projet de loi, nous avons entendu des commentaires très utiles et, comme je l'ai dit, dans mon discours d'introduction, j'aimerais personnellement comme le gouvernement, d'ailleurs, que l'on étudie de très près les questions qui ont été soulevées. J'espère que le Comité discutera le libellé de ce projet de loi sous tous les aspects.

Avant de répondre à ce que chaque député a dit en Chambre, j'aimerais faire des remarques d'ordre général sur cinq points essentiels qui ont fait en Chambre l'objet de discussions extrêmement approfondies et fort pertinentes.

Les cinq points dont il a été question sont les suivants:

Premièrement, l'établissement de normes à l'échelle nationale qui seraient souhaitables et qui ne sont pas actuellement prévues dans le projet.

Deuxièmement, le financement. Plusieurs députés estiment que le projet devrait prévoir les sommes d'argent ou du moins l'établissement de fonds de financement pour atteindre les niveaux de gestion auxquels nous aspirons.